



CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA
COMMUNICATION

Concentrations en PCB

Taux inférieurs à la norme européenne dans les cours d'eau neuchâtelois

Le Département de la gestion du territoire communique :

- De récentes analyses ont démontré des problèmes dans quelques cours d'eau de Suisse, où les concentrations en PCB ou polychlorobiphényles (composés de type organochlorés) se sont révélées au-dessus des normes admises. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied une campagne de prélèvement afin de connaître la situation dans le canton de Neuchâtel. Tous les résultats se sont révélés inférieurs à la teneur maximale européenne.

La question de la présence de PCB dans la nature n'est pas nouvelle: des PCB ont déjà été détectés dans nos cours d'eau dans les années 1980 et ces produits ont été interdits à partir de 1986. Cependant, l'année dernière, des concentrations particulièrement préoccupantes ont été découvertes dans la Sarine, en aval de Fribourg, et ensuite dans la Birse.

-

Afin de connaître la situation actuelle dans le canton de Neuchâtel, une campagne de prélèvements décidée par le Conseil d'Etat a été organisée début mars par le Service de la faune, des forêts et de la nature dans le Buttes, la Haute-Areuse, la Basse-Areuse et le Vivier, le Seyon et le Doubs.

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire cantonal du canton de Berne. Tous les résultats se sont révélés inférieurs à la teneur maximale européenne, se situant entre 0,7 et 5,7 pg/g. La norme européenne a fixé la limite à 8 picogrammes par gramme (pg/g: équivalent TEQ) pour la somme de tous les dérivés de PCB. Dans les mêmes échantillons, la présence de dioxine et de furane a été recherchée, mais les taux étaient si faibles qu'ils étaient à la limite de la détection.

Pour de plus amples renseignements:

Arthur Fiechter, chef de la section faune au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 70.

Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Jean-Martin Ducommun, chimiste cantonal adjoint, Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30/60.

Neuchâtel, le 24 avril 2008

-